

ques, fassent front commun pour présenter une même demande. De fait, je les félicite de leur esprit de collaboration. Dans l'Est nous avons parfois tendance à prendre la politique un peu trop au sérieux, ce qui fait que le ministère ou le Gouvernement n'accorde pas autant d'attention à nos problèmes agricoles qu'à ceux des cultivateurs de l'Ouest.

Le problème le plus important à l'heure actuelle,—l'honorable député de Victoria-Carleton l'a porté à l'attention du ministre,—c'est la vente de notre excédent de pommes de terre. Pour la première fois en cette enceinte ou ailleurs, on a dit combien d'argent on a affecté à la caisse qui aidera les producteurs de pommes de terre à écouter leurs produits. Comme le disait hier le ministre, le montant s'établit à environ \$300,000. Le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard en sont les bénéficiaires. Cela ne représentera pas plus de \$150,000, probablement pas plus de \$100,000, pour l'Île du Prince-Édouard.

Ce n'est pas grand chose comparé aux 65 millions de dollars que les producteurs de blé ont reçus. En comparant ces deux sommes on se rend compte de l'attitude injuste du ministère et du Gouvernement envers les cultivateurs de l'Est. Nous avons discuté la question du prix à payer pour l'excédent de pommes de terre dans notre province. Je crois savoir qu'il a été question de 44c. le boisseau, ce qui est au moins 16c. de moins que le coût de production. Cependant, comme je le disais il y a un instant, rien n'indique qu'on a rendu un arrêté en conseil en vue de verser ce montant aux cultivateurs pour leur excédent de pommes de terre.

Au cours de la discussion qui a eu lieu hier à ce sujet, j'ai constaté que les vues du ministre sont loin de coïncider avec celles du représentant de Victoria-Carleton. Ils ne semblent pas s'accorder sur la manière de verser ce prix; c'est-à-dire sur le montant que chaque gouvernement doit payer. On ne s'entend pas tout à fait à ce sujet dans notre province, parce que cette question était à l'ordre du jour au moment de l'élection provinciale. A tort ou à raison, on a alors porté les cultivateurs à croire que la féculerie leur verserait 22c. le boisseau, le gouvernement local 22c. et le gouvernement fédéral 22c. également, ce qui ferait en tout 66c. Je ne dis pas que le ministre de l'Agriculture a fait cette offre, mais on le disait couramment pendant l'élection. C'était de l'excellente propagande électorale, et les résultats de l'élection du 26 avril sont là pour le prouver.

Cependant, il y a un malentendu au sujet du versement de 22c. par la féculerie. Si la fabrique ne peut acheter tout le produit qui

est offert, le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial va-t-il acheter le restant? Autrement dit, au lieu de laisser perdre deux à trois millions de boisseaux de pommes de terre, le gouvernement paiera-t-il le même prix de 44c. dans notre province et un prix un peu plus élevé le baril au Nouveau-Brunswick? C'est ce que les cultivateurs se demandent en ce moment où ils plantent leurs pommes de terre. La plupart d'entre eux aimeraient bien savoir ce qui leur arrivera s'ils sont obligés de sacrifier leurs pommes de terre, car dans bien des cas c'est ce qui va arriver.

C'est bizarre tout de même que l'on ait à déverser sur le marché un excellent aliment comme la pomme de terre de l'Est, tandis que d'autres parties du monde souffrent de la famine. Nous savons que le Gouvernement s'est efforcé d'aider les cultivateurs de l'Ouest canadien en vendant, à certaines de ces régions réduites à la misère, du blé qui ne convenait pas à la fabrication de farine.

Il aurait dû songer en même temps à vendre des millions de boisseaux de pommes de terre de premier choix, au lieu de les laisser se perdre en période de rareté de vivres. Je m'en tiens à la seule question des pommes de terre et je prie le ministre de bien vouloir me fournir, quand il prendra la parole, les renseignements suivants:

1. Y a-t-il eu ou y a-t-il une proposition tendant à verser \$300,000 aux producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard?

2. Les producteurs toucheront-ils 44c. le boisseau à l'égard de toutes les pommes de terre qu'ils devront laisser se perdre?

3. Les producteurs qui ont été forcés de vendre leurs pommes de terre à de très bas prix toucheront-ils une somme qui les mette sur le même niveau que les producteurs qui obtiendront 44c. le boisseau?

4. A-t-on l'intention d'appliquer quelque programme de vente des pommes de terre en 1951 et, s'il en est ainsi, quelles sont les grandes lignes de ce programme?

M. Smith (Moose-Mountain): Monsieur le président, au cours des deux séances d'hier, on a débattu plusieurs questions ayant trait à l'agriculture. Je suis sûr que les députés des provinces Maritimes ne m'en voudront pas si je ne parle pas de la question des pommes de terre. Je ne connais pas grand chose à cette question, sauf peut-être que je sais la différence entre la purée de pommes de terre et les frites.

Un autre sujet qui a été débattu et qui intéresse les producteurs de blé, c'est l'accord international sur le blé. C'est le député de Lake-Centre, je crois, qui a amorcé ce débat lorsqu'il a proposé que le Gouvernement